

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2023_0156

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/05/2023

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux pour la réfection de l'Eglise St Anne - Lot n°1 Couverture

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 05/05/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230505-DCP_2023_0156-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/05/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0156

Objet : Avenant n°2 au Marché de travaux pour le projet de réfection des couvertures de l'Eglise St Anne - Lot 1 : Couverture

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu les articles L. 2194-2 et L. 3135-2 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que le marché n° 21.094 de travaux pour le projet de réfection des couvertures de l'Eglise St Anne - Lot n°1 « Couverture » a été notifié à la société LYS TOITURE SERVICE le 29 septembre 2021 pour un montant de 653 913,11 € HT, soit 784 695,73 € TTC ;

Considérant le constat effectué lors la réfection des couvertures sur les terrassons en zinc, les toitures a deux versants en ardoises couvrant la sacristie et la chapelle de semaine ainsi que les chapelles latérales droites et gauches ;

Considérant que les verrières surplombants les chapelles latérales droites et gauches ont subi l'usure du temps et que leurs structures sont désormais fortement altérées ;

Considérant que ce diagnostic et ce constat n'avait pas été établi il y a trois ans lors de la phase études menant à la consultation entreprise du présent marché ;

Sur le plan technique, les polycarbonates existants sont désormais ternis, déformés et cassants laissant apparaître des signes d'infiltrations. Afin de sécuriser les ouvrages, il est indispensable de prévoir leurs réfections par :

- le remplacement et la pose de nouveaux polycarbonates,
- la révision des ossatures porteuses,
- la réfection des bavettes en zinc en bas de pente,
- ainsi que la réfection des bavettes en plomb contre le mur.

Le montant des travaux est de 5 730.00 € HT soit une augmentation globale de 3,10 % par rapport au marché initial.

Considérant que l'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant du marché	653 913,11 € HT
Montant de l'avenant n°1	14 589,96 € HT
Montant de l'avenant n°2	5 730,00 € HT
Montant global du marché	674 233,07 € HT soit 809 079,68 € TTC

Considérant la possibilité pour le Pouvoir adjudicateur d'avenanter un marché pour autoriser des modifications de faible montant en application de l'article L2194-1 alinéa 6 du Code de la commande publique ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure un avenant n°2 au marché de travaux ayant pour objet « Marché de travaux pour le projet de réfection des couvertures de l'Eglise St Anne - Lot 1 : Couverture » avec la société LYS TOITURE SERVICE située 745 Rue de l'Alloeu à ERQUINGHEM LYS (59193).

Le présent avenant augmente le montant du marché de 5 730.00 € HT soit une augmentation globale de 3,10 % par rapport au marché initial.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal. Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

05 MAI 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

05 MAI 2023